VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 874-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 874 AFIN DE MODIFIER ET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE H3-14

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 874-1.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement sur le site internet de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue à l'adresse suivante : https://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/ville/reglementation/reglements-d-urbanisme ou à l'Hôtel de Ville, situé au 109, rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue H9X 1M2, les jours ouvrables durant les heures normales d'ouverture.

Le règlement numéro 874-1 entre en vigueur le 11 septembre 2025.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 11 septembre 2025.

Me Caroline Plourde

Greffière